

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 avril 2025

**PRÉSERVER LES DROITS DES VICTIMES DÉPOSITAIRES DE PLAINTES CLASSÉES
SANS SUITE - (N° 1138)**

Rejeté

N° CL10

AMENDEMENT

présenté par

Mme Legrain, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport portant sur la formation initiale et continue des officiers de police judiciaire concernant :

- la prise en charge des plaintes déposées par des victimes d'infractions, crimes ou délits commis en raison de l'appartenance ou de la non-appartenance d'une victime réelle ou supposée, à une ethnie, une nation, une prétendue race ou religion déterminée ;
- les mécanismes permettant de garantir un traitement adéquat et respectueux des victimes d'infractions à caractère racistes, lors du dépôt de plainte.

Ce rapport doit notamment :

- évaluer le contenu, la durée et la fréquence des formations actuelles dispensées aux officiers de police judiciaires et de gendarmerie, sur les stéréotypes, les violences, les infractions, crimes ou délits commis en raison de l'appartenance ou de la non-appartenance d'une victime réelle ou supposée, à une ethnie, une nation, une prétendue race ou religion déterminée ;

- analyser l’impact de ces formations sur la qualité du traitement des plaintes liées à l’appartenance ou de la non-appartenance d’une victime réelle ou supposée, à une ethnie, une nation, une prétendue race ou religion déterminée ;
- identifier les lacunes dans les dispositifs actuels de formation et proposer des recommandations pour y répondre.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, les député.es du groupe LFI-NFP souhaitent souligner l’importance d’évaluer la formation initiale et continue des officiers de police judiciaire et des gendarmes concernant la prise en charge des plaintes pour infractions, crimes ou délits à caractère raciste.

En 2020, selon la Commission nationale consultative des droits de l’homme, 7 759 affaires à caractère raciste ont été orientées par les parquets, soit une augmentation de 5 % par rapport à 2019. Cependant, parmi elles, 51 % ont été classées sans suite. Ces chiffres restent en deçà de la réalité : selon le ministère de l’Intérieur, en 2023 seules 4 % des victimes d’atteintes à caractère raciste déposent plainte.

Pourquoi ces personnes ne déposent-elles pas plainte ? Les victimes hésitent-elles à se tourner vers les forces de l’ordre par crainte d’un accueil inadapté ou d’une minimisation des faits ?

De nombreux témoignages et articles de presse mettent en lumière la persistance de comportements inappropriés ou racistes au sein de la police. Par exemple, Streetpress et Le Monde ont révélé en 2020 que le brigadier-chef Amar Benmohamed a dénoncé pendant des années les agissements de trois collègues qui infligeaient mauvais traitements, injures et propos racistes à des détenus au dépôt du tribunal de Paris. Parmi ces insultes figuraient des propos tels que : « Sale bougnoule », « Un arabe ne mérite pas à manger » ou encore « Ils devraient tous être noyés dans la Seine ». Pour avoir dénoncé ces faits, Amar Benmohamed a lui-même été sanctionné par sa hiérarchie, ce qui illustre une problématique structurelle nécessitant une action urgente.